110/2026

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 069-216900092-20261026-110_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE

Séance du 26/10/2026

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association « Office Municipale des Sports »

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre d'exprimés : 24 (déport de M CHAUTAIN, N MOULIN, E BENAULT, K MOYENIN OUARDI)
Date convocation : 20/10/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-six octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.
Etaient présents :
Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEME, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE, Marie-Pierre PELISSE, Eric FRÉBET, Roseline MHARI AGOURRAME, William FOULETIER, Denis CADORET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE
Absent excusé :
Linda BEGGUI donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF
Virginie ETOURNEAU donne pouvoir à Liliane BLAISE
Elodie TEILLERE donne pouvoir à Elodie BENAULT
Marlène CHAUTAIN donne pouvoir à Christophe MONTANTEME
Violette DECHANET absente excusée
Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

Marlène CHAUTAIN (qui a donné pouvoir à C. MONTANTEME), Nils MOULIN, Elodie BENAULT, et Karim MOYENIN OUARDI (ces quatre élus étant membres du CA de l'OMS) se déportent et ne participent ni au débat, ni au vote.

Afin de soutenir l'organisation de la première soirée des trophées du sport (27 mai 2026) il est proposé de verser une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 2 000 € à l'OMS, notamment aux fins d'acquisition de matériel et supports pérennes de communication

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

110/2026

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 069-216900092-20261026-110_2026-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000€ à l'Association « Office Municipale des Sports » pour l'organisation de la première soirée des trophées du Sport.

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Daniel POMERET

MAIRIE D'ANSE (Rhône)

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.